L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 MAI 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBBY, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 18 MAI 1880.

...ed at the Post Office at ...Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un morceau de terre connu comme la propriété Foucher, dans le sixième district.

Par Spear & Econoffer, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, coupons d'intérêt, certificats de la police etc.

Par O. Valentine, au Needed Warehouse No 37 rue Decatur, macaroni et vermicelle.

Une première décision de la Cour Suprême de la Louisiane en faveur de la limitation de la taxe municipale à 10 mills.

La Cour Suprême de la Louisiane a rendu hier, par l'organe du juge Fenner, une décision qui, bien que s'appliquant à un cas spécial, doit être regardée comme favorable à la limitation de la taxe municipale à 10 mills en vertu de l'article 209 de la Constitution.

Voici en résumé les faits de la cause.

MM. Folsom brothers, anciens armuriers, rue de la Vieille-Levée, ayant en leur magasin envahi et dépouillé des armes qu'il contenait dans un des mouvements populaires qui eurent lieu contre Kellogg, avaient obtenu en 1873, contre la ville un jugement qui leur accordait $29,958 à titre de dommages et intérêts.

Cette créance était restée impayée comme bien d'autres, et MM. Folsom n'avaient pas jugé à propos d'échanger leur titre contre des Bons à primes. A la fin de l'année 1878, ils avaient intenté, devant la troisième cour de district, une demande pour contraindre le Maire et les Administrateurs à pourvoir dans le budget au paiement de la somme à eux due, et, à cet effet, à lever, s'il le fallait, une taxe de 1.75 pour cent. Ils soutenaient qu'à l'époque où leur créance avait pris naissance, la ville pouvait, d'après la loi alors existante, lever 1.75 pour cent de taxes et qu'ils devaient bénéficier de ce taux qui constituait pour eux un droit acquis, comme garantie de leur créance.

La Troisième Cour avait admis en février 1879 cette prétention fort spéciale, qui était en contradiction avec la limitation de la taxe municipale à un et demi par la loi de 1876, la Constitution de 1879 n'existant pas alors. On invoquait naturellement pour les créanciers le respect dû au contrat en vertu de la Constitution des Etats-Unis.

La Cour suprême a réformé le jugement et débouté MM. Folsom de leur demande. Elle n'est basée, il est vrai, sur ce que le jugement qui établissait la créance, n'était pas un contrat et n'était que le résultat d'un quasi-délit ayant donné lieu à des dommages et elle a en soin de dire qu'elle n'entendait nullement préjuger la décision qu'elle aurait à rendre dans le cas où elle se trouverait en présence d'un contrat valable; mais, en même temps, tout en protestant de son intention de respecter l'article de la Constitution des Etats-Unis, la Cour a paru incliner à ne pas vouloir admettre que l'on pût invoquer des droits acquis contre la prescription si précise de l'article 209 de la Constitution, par laquelle la Convention avait exercé son pouvoir souverain de fixer le montant de la taxe.

La cour a rejeté comme entièrement inadmissible l'interprétation suivant laquelle la limitation de la taxe à un pour cent par l'article 209 ne s'appliquerait qu'aux taxes nécessaires aux dépenses administratives de la ville, les termes de la Constitution "pour tous les objets" ne laissant aucun doute à ce sujet.

La décision sans être absolue et générale, a, néanmoins, une grande importance puisqu'elle s'applique à une catégorie nombreuse de créanciers, celle des créanciers de la dette flottante, avec ou sans jugement, qui ne peuvent invoquer un contrat par lequel une partie des taxes leur aurait été affectée en garantie.

Quant aux créanciers pouvant, à tort ou à raison, invoquer un contrat, la question est réservée, l'arrêt prenant soin de déclarer qu'il n'a pas eu à l'examiner. La cour aura à se prononcer sur cette question dans les deux appels relatifs aux Bons à primes, à moins qu'elle ne déclare le prétendu contrat de 1876 nul et invalide.

Mais nous maintenons, ce ce qui nous concerne, que même si le contrat était valide quand au titre de la créance, la clause relative à l'affectation des ciq mills de taxes a toujours été nulle comme contraire à l'ordre public et comme restrictive du pouvoir souverain de taxer que le peuple a toujours le droit d'exercer en toute liberté par une convention.

Une législature et un conseil municipal ne pouvaient pas plus aliéner les taxes à venir qui n'étaient pas dans le commerce, qu'elles ne pouvaient disposer du domaine public.

Nous espérons que les moyens que nous avons exposés, paraîtront concluants à la Cour Suprême et qu'elle réformera les deux jugements rendus par la Troisième et la Cinquième Cour, en faveur des posteurs de Bons à primes, jugements qui mettant à néant l'article 209 de la Constitution.

Arrivée du steamer France au Hâvre.—Une dépêche reçue par M. L. Grand, agent de la compagnie transatlantique, lui annonce que le steamer France parti de New York le 5 mai est arrivé au Hâvre hier matin 17, après avoir éprouvé de très forts vents qui ont retardé sa marche.

A bord de la France se trouvaient les passagers suivants de la Nouvelle-Orléans : M. et Mme Chaffraix, Mme Brière, le Dr Marmillon, les pères Levigoureux, Sabileau, Zugmayer et Dubourg, Mlle Desmonleix, M. Gillis, M. J. Lamorère, Mlle Cécile Klotz, Mme Lestrade et sa fille, M. E. Delpit et six passagers d'entrepont.

LYCEUM.

L... FRANÇAIS.—Une dépêche reçue il y a quelques jours par M. John Davis, annonçait l'arrivée à Paris le 13 mai de M. de Beaujeu, le nouveau directeur de notre théâtre de l'Opéra.

Nous avons le plaisir d'annoncer que le jeune et brillant violoniste louisianais, M. Henri Joubert, qui est de retour à la Nouvelle-Orléans depuis trois ou quatre jours, est engagé comme premier violon solisto pour l'orchestre de l'Opéra. Nous saisirons occasion prochainement de l'entendre et d'apprécier les progrès qu'il a faits dans son art depuis sa dernière visite ici.

MUSIQUE. — Nous avons reçu de M. Jupiter Hart, éditeur de musique, rue du Canal, un quadrille de Lanciers, composé par M. J. Norès et intitulé "Les belles Louisianaises au Fort Espagnol."

Aujourd'hui, 8 ... JEAN DE ... et, par ... et le ...

La Démocratie française.—Nous avons reçu le premier numéro d'un journal mensuel portant ce titre et publié par le Club de la démocratie française de notre ville. Nous souhaitons à notre nouveau confrère une cordiale bienvenue et nous ne pouvons mieux faire connaître son but qu'en reproduisant son programme :

LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE, son nom l'indique sera le porte-drapeau des principes de notre glorieuse Révolution de 89.

Organe du Club de la Démocratie Française de la Nouvelle-Orléans, son but est de faire pénétrer les idées saines et progressives parmi les hommes de bonne volonté, et de s'efforcer d'améliorer le sort des travailleurs.

Loin de la mère patrie, et en dehors des influences de la politique militante, elle tâchera surtout de grouper en un faisceau d'union républicaine tous ceux qui aspirent à la régénération sociale, par le progrès pacifique du suffrage universel.

Elle combattra de toutes ses forces l'obscurantisme, le fanatisme et tous les préjugés qui sont la négation de la science et du progrès.

Elle s'efforcera de servir la cause de l'humanité sous l'égide de la République Française.

Tel est, en un mot, le ligne de conduite que se promet de suivre LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

La tâche sera lourde, et c'est avec la connaissance approfondie des difficultés que rencontre toute publication indépendante de la politique du pays, que le Club de la Démocratie Française en accepte la responsabilité.

Espérant trouver un accueil sympathique et la coopération nécessaire à sa publication régulière parmi ses compatriotes et tous les amis du progrès, il fait en même temps appel aux écrivains libéraux qui voudraient l'aider dans sa mission émancipatrice; ils auront bien mérité de l'humanité.

Nouvelle Extraordinaire DE L'OR ET DE L'ARGENT en Louisiane.

Le Franklin Sun, publié à Winnsborough, paroisse Franklin, du 15 mai courant, nous parvient avec la nouvelle surprenante que voici; nous la publions, bien entendu, sans rien garantir de la découverte.

Le bruit circulait depuis quelques jours qu'on avait découvert de riches dépôts d'or et d'argent, ou ce qu'on suppose en être, au milieu des collines des îles Sicile, à l'Est de la rivière Ouachita, à environ cinq milles de l'extrémité Sud-Est de cette paroisse. Les gens qui avaient fait cette découverte avaient essayé de la tenir secrète, mais nous apprenons ce matin qu'une quantité de personnes se dirigent rapidement vers les lieux. Nous n'avons pas vu nous-mêmes de minerai ni de quarts, qu'on dit exister en grande quantité, mais le fait que plusieurs vieux mineurs de la Californie, résidants de cette paroisse, ont été absents de chez eux depuis quatre ou cinq jours, donne lieu de croire *qu'il y a quelque chose*.

Il est inutile de remarquer que si le minerai est ce qu'on le suppose être, ce sera une *bonanza* pour toute cette section du pays. La structure géologique des collines de l'île Sicile est favorable à l'existence de dépôts de minéraux précieux. Le public attend avec anxiété de nouveaux détails.

La fibre de la banane. — La Louisiane possède des richesses encore inexplorées dans son sol, et elle possède dans ses végétaux des ressources inexploitées. M. Thomas J. Spear s'est occupé depuis plus de vingt ans d'utiliser la bagasse ou résidu de canne et la plante de l'indigo pour faire du papier. Plus récemment il a eu l'idée d'utiliser les fibres de la banane et il nous a apporté des échantillons de filasse obtenus avec cette plante et ces échantillons offrent des qualités remarquables de ténacité et de longueur. Tout le tronc du bananier est fibreux jusqu'à l'intérieur et chaque plante peut donner un rendement considérable.

Les bananiers poussent tout seuls, sans culture, et avec une grande rapidité, et un champ une fois planté en bananiers n'a pas besoin d'être replanté. On n'a qu'à couper les troncs au ras du sol après la première gelée, et ils repousseront du pied. Un acre planté en bananiers peut donner huit à dix tonneaux de fibre, l'on peut faire avec cette fibre un papier égal à celui fait avec des chiffons de lin et de chanvre, ou des cordages, des cordes, des ficelles et de la toile d'emballage. Nous appelons l'attention des capitalistes sur l'idée et l'invention de M. Spear; on pourrait utiliser des milliers d'arpents de terre autour de la Nouvelle-Orléans, actuellement improductifs.

Meublements nouveaux. — Nous recommandons à nos lecteurs l'annonce que la maison Godchaux, rue du Canal Nos 81 et 83, publie aujourd'hui dans nos colonnes. Il s'agit d'un des plus grands et des plus beaux stocks d'habits et de linge fait qui aient jamais été offerts en notre ville, et dont les prix défient toute concurrence. Qu'on lise cette annonce et qu'on aille examiner ces marchandises qui forment un immense assortiment !

M. Philip Werlein, 125 Canal, vendra à bon marché pour du comptant quelques excellents pianos Pleyel d'occasion qu'il a en magasin. Nous attirons l'attention sur ces célèbres pianos Chickering, Mathushek et Hale, qu'il garantit comme étant parfaitement à l'humidité de notre climat. M. Werlein invite les personnes ayant besoin de pianos à venir examiner son assortiment.

GRANDE SENSATION.—Grande distribution d'étrennes à tous les visiteurs et acheteurs de l'Etoile Rouge. Consignation immense. Prix à satisfaire les bourses les plus délicates. 1 lot bottes cloquées à 85 cts; 1 lot bottines prunelle fines à $1 50 la paire; 1 lot de pantoufles en prunelle à 45 cts; 1 lot brodequins cirés pour fillettes à 75 cts; 1 lot brodequins pour dames à 75 cts; 1 lot pantoufles en coutil à 30 cts; 1 lot pantoufles blanches, légèrement avariés à 50 cts; 1 lot brodequins à l'usage pour enfants à 50 cts; 1 lot de 3les à 75 cts, 1 lot bottes bronzées à talons, légèrement avariées à 75 cts; 1 lot de pantoufles élégantes à $1; 1 lot souples à 75 cts; 1 lot bottes pour bébés, cuirassés vaniés, à $5 la paire. Le plus grand déballage de la saison. A Etoile exceptionnelle. Ne perdez pas de temps pour accourir à l'Etoile Rouge.

Un rhume agit sur nos organes comme la corruption sur le corps politique. Pour celle-ci, il faut la réforme; pour le rhume, employez le sirop du Dr Ball. Les pharmaciens le vendent tous au prix de 25 cents.

—Dans la mine de Montpont, arrondissement d'Iglesias (Sardaigne), on a découvert, à la profondeur de 150 mètres, un lac sur lequel on peut se promener en bateau. Les curieux qui le visitent l'illuminent au magnésium.

Pour l'oreiller sanitaire et traversin, pour sommiers—matelas de monsieur de plumes, allez au palais des meubles de Hinhard, au coin des rues Esparta et Perdido.

La politique de M. Gladstone. —L'*Economist* anglais, parlant de la nouvelle administration anglaise, dit que les inquiétudes manifestées au sujet de la politique étrangère de M. Gladstone ne proviennent que d'un malentendu sur les idées et le but que poursuivit cet homme d'Etat. Son amitié pour la Russie a toujours pris en source dans ce fait que, seule parmi les nations de l'Europe, la Russie a fait quelque chose pour affranchir les provinces sujettes de la Turquie de l'opprobre de leurs maîtres. Le but de M. Gladstone est de rouvrir la question d'Orient, maintenant close au détriment de l'Angleterre, et d'insister pour que les races soumises au joug de la Turquie soient seules appelées à prendre à Constantinople la place du sultan longtemps vacante, et que cette assemblée ne soit pas dévoiée à l'Autriche ni à la Russie, ni à aucune autre grande puissance.

1 — Une lettre de la Havane annonce que le gouvernement espagnol vient d'accorder un prêté d'un million de piastres pour les travaux préliminaires d'un chemin de fer qui traversera la partie centrale de Cuba de Puerto à Puerto. Le coût total de cette nouvelle voie ferrée est estimé à trois millions.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Courrier de Houma* :

L'apparition de la rougeole a mis en deuil plusieurs localités de notre paroisse. Cette maladie s'est rapidement répandue dans le Bayou du Large où l'on rencontre peu de familles qui n'en soient pas atteintes. Elle sévit avec force dans le bas de ce Bayou et les écoles sont complètement désertes.

La rougeole qui, d'ordinaire n'est pas regardée comme une maladie dangereuse, présente, cette année, des symptômes pas rassurants : elle est souvent aggravée par la pneumonie et les vomissements de sang.

La *Sentinelle* de Thibodaux nous fournit les items suivants :

Comme la semaine précédente, le bayou a baissé de plusieurs pouces et tout danger d'inondation semble passé. Contrairement à ce qu'on pensait, la traverse Cancienne n'a pas fait les dégâts qu'on supposait. Aussitôt que l'eau fut arrivée dans les cyprières, elle a trouvé un passage suffisant pour aller se déverser dans le Bayou des Allemands, sans presque inonder les terres arables. Tous les rapports qui nous viennent des *sociétés* sujets à être submergés, constatent la baisse de l'eau dans le vélerange.

—Plusieurs cadets de cette paroisse qui faisaient leurs études à l'université de la Louisiane, à Baton Rouge, ont quitté cette institution et sont retournés chez leurs parents. Il paraîtrait d'après leurs rapports que cette université n'est pas ce qu'elle devrait être ni ce qu'elle a été autrefois.

—Mercredi dernier, vers 4 heures de l'après-midi, à la suite d'une difficulté, dont l'origine nous est inconnue, survenue entre MM. Warmold et J. Gaudé, ce dernier s'est trouvé avoir reçu deux coups de couteau, dans le côté gauche. Le Dr Bourgeois a examiné les blessures, mais n'avant pu se prononcer sur leur gravité, M. Warmold a dû fournir un cautionnement de mille piastres. Le blessé n'ayant pas pu se rendre à sa résidence située à 4 milles en bas de Thibodaux sur la rive gauche du Bayou Lafourche, s'est arrêté chez sa belle-mère, Mme Philippeau, où il reçoit tous les soins et toutes les attentions nécessaires.

Nous lisons dans la *Sentinelle* des Attakapas :

COUR DE CIRCUIT.—La cour de Circuit composée de MM. Jos M. Moore et A. B. Irion a été ouverte lundi dernier et fermée vendredi. Le nombre d'affaires n'était pas considérable ; mais le barreau tout entier a été enchanté de la nouvelle Cour. La manière d'agir tout à la fois ferme et pleine de courtoisie des nouveaux juges, le soin avec lequel ils examinent les affaires, la clarté et la justice de leurs décisions qui prouvent leurs capacités, nous assurent une cour d'appel dans l'acquit tout le monde peut mettre au confiance. Nous publierons les jugements rendus dans notre prochain numéro.

Sous le titre "Immigration, notre devoir" le *Lafayette advertiser* publie ce qui suit :

L'immigration dans tout pays est le moteur principale de sa prospérité. La population s'accroît, les terres se cultivent, des écoles et des églises s'érigent, richesse et le bien-être sont le partage du cultivateur et du commerçant, les taxes sont réduites et tout le monde jouit d'une existence heureuse, tels sont les résultats du travail honnête et laborieux. L'immigration chez nous, nous fera goûter tous ces avantages.

Deux chemins de fer sillonnent les paroisses Lafayette, St-Landry et Calcasieu, offrant à l'immigration quantité de riches et fertiles terres qui ne demandent qu'à être cultivées et la paroisse Vermillion notre voisine, offre aussi ses magnifiques prairies à l'élevage des bestiaux, etc.

En cette circonstance l'apathie serait un crime contre la prospérité de notre pays, et il est temps que nous y songions et pour cela il faut sans retard mettre la main à l'œuvre en fondant des *sociétés d'immigration* dans les paroisses désignées plus haut, ayant un bureau central à Vermillionville. Ces sociétés devront s'enquérir de tout ce qui concerne l'immigration et la faciliter, faire parvenir toutes informations ainsi obtenues au bureau central qui alors les fournirait à tous ceux qui le désireraient.

Que quelques hommes intelligents et ayant à cœur le bonheur du pays soient choisis dans chaque paroisse et s'organisent en bureau d'immigration, et nous sommes persuadés que dans un avenir prochain un changement notable aura lieu chez nous.

Il est temps et grandement temps de mettre à exécution cet important projet; il ne s'agit que de donner l'impulsion. Il nous est suggéré de faire un appel aux amis de l'idée, de s'assembler samedi le 22 courant à 10 heures, à la maison de Cour de notre paroisse, afin de prendre des mesures efficaces à ce sujet.

Le *Sugar Planter* dit que les plus anciens planteurs ne se souviennent pas d'avoir vu une saison où la perspective fût plus belle pour les récoltes. On n'a plus de craintes de crevasses dans la paroisse d'Ouest Bâton Rouge, il n'y a à redouter que la sécheresse pendant l'été.

Le *Capitolian* donne des nouvelles analogues pour Est Bâton Rouge.

Le *Merkerville Bulletin* vient d'être choisi comme journal officiel de la paroisse Avoyelles. Notre confrère dit que les récoltes poussent rapidement, que les eaux se retirent des terres inondées, par lesquelles on va pouvoir replanter les récoltes avec perspective d'une riche moisson. Le maïs, le coton et les cannes dans la paroisse sont tout ce qu'on peut désirer à cette époque.

Nous regrettons d'apprendre par le *Bulletin* que le curé de l'église St Joseph, F. X. Guay, a dû, sur invitation des citoyens, quitter la paroisse, après s'être reconnu coupable de faits d'une immoralité révoltante. Il avait habité précédemment Rochester, dans l'Etat de New York, et il se disait Canadien.

On vend tous les jours des préparations destinées à arrêter le mal de dents, mais pour toutes les ingrédients dangereux, comme l'acétate de plomb, etc., l'EAU DE SUEZ seule guérit sans danger et sans douleur les maux de dents les plus intenses.

Les élections prochaines en France. — Nous lisons au journal :

De prochaines élections partielles vont permettre à l'opinion de se prononcer sur les questions à l'ordre du jour en France. Les électeurs sont convoqués pour le 23 mai dans trois départements : la Dordogne, le Cantal et le Rhône, pour la nomination de députés en remplacement de trois représentants nommés sénateurs, qui sont : MM. de Fourtou, à Ribérac; de Beredon, à Saint, et Millaud, à Lyon; et de M. Rastil, député d'Aurillac, décédé. Il y aura, en outre, le 13 juin, un scrutin sénatorial dans la Savoie, pour la nomination du successeur de feu M. Dupasquier, qui siégeait à droite. Il est plus que probable que la gauche gagnera encore un siége au Sénat. Quant aux successeurs de MM. Bastid et Millaud, ils seront certainement républicains.

Reste à savoir si MM. de Fourtou et de Beredon seront remplacés à la Chambre par des clérieaux ou par des libéraux; c'est là que notre Parlement de la lutte qui va s'engager d'une part à Ribérac, entre MM. Roger et Pasturaud-Lamayre, et d'autre part à Saint, entre le docteur Simon et M. Sorbier. Une défaite du parti clérical dans l'une de ces deux circonscriptions serait, dans les circonstances actuelles, une grande signification, et il faut bien s'attendre à ce que le parti clérical joue des pieds et des mains pour maintenir ses positions.

Une autre élection intéressante, dont la date n'est pas fixée encore, va avoir lieu prochainement dans le Nord, en plus pays clérical. Il s'agit de pourvoir au remplacement de M. Jous, démissionnaire. Le parti clérical présente M. Rogeron, conseiller général. Le candidat républicain est M. Guibert, ancien maire de Bergues et l'un des hommes les plus considérables de cette ville. M. Jous lui-même en outre, un siége vacant au Conseil général du Nord. Le candidat républicain est le maire actuel de Bergues, M. Cloeye. Le parti républicain va disputer en outre le canton d'Hondschoote aux cléricaux et présente comme candidat M. Duquesne, notaire.

Nouvelles Télégraphiques.

Les faits et l'esprit de parti.

Paris, 12 mai—Il est curieux de remarquer avec quelle ardeur l'animosité des partis en France saisit chaque événement pour en faire un acte politique. Ainsi les organes réactionnaires ont essayé de faire croire que les grèves de Roubaix et de Tourcoing sont dues au gouvernement républicain, tandis qu'un journal républicain, le Globe, dit qu'elles sont l'œuvre d'agents bonapartistes à la solde du prince Napoléon.

La campagne contre les décrets.

Paris, 12 mai—Les organes électoraux des provinces annoncent l'organisation d'une grande campagne de lectures et banquets contre les décrets du 29 mars sur tous les points du territoire français.

Le chant des évêques.

Paris, 12 mai—Plusieurs journaux du matin annoncent que l'archevêque d'Avignon a refusé les honneurs prescrits par le Concordat, disant qu'il ne voulait pas avoir les oreilles écorchées par le chant national et chez eux reprend "la Marseillaise."

Election académique.

Paris, 13 mai—M. Renan, membre distingué du barreau, a été élu à l'Académie en remplacement de M. Jules Favre.

Appréciation d'un vieux timbré.

Paris, 12 mai—Le *Justice* commentant les remarques d'un révérend de San-Francisco qui prêtait dernièrement pour l'extension du phylloxera et la destruction des vignes insinue qu'il préfère sans doute la pâle ale et le porter à un breuvage plus rouge.

Gortschakoff en voyage.

Londres, 12—On annonce que le prince Gortschakoff va passer l'été à Baden et qu'il se rendra ensuite à Paris, où il séjournera l'hiver prochain.

Projet de campagne artistique.

Londres, 13 mai—On affirme que M. Frédéric Gye, l'impresario bien connu, a l'intention de conduire à New York, l'année prochaine, la troupe d'opéra de Convent Garden.

Cigares, tabac à priser, etc., au No 205 de la rue de Chartres. M. Escobal, la de ses plus entreprenants et habiles industriels vient d'établir une fabrique de tabac qui jouit devoir acquérir une célébrité rapide. L'affaire est montée sur une vaste échelle et les meilleurs employés sont des dernières améliorations. M. Escobal fabrique naturellement toute espèce de qualité de cigares, du pays et de la Havane, et prépare du tabac à priser, et les produits qu'il a mis en vente ont tous été trouvés, au regard des prix, d'une valeur grande, dans les cigares supérieure. M. Escobal fait aussi des signes avec le tabac à priser et le mêle au tabac du Connecticut, en tous tabacs à prix recherché, et en prépare un de pétrique qui est des plus recherchés. Le succès qu'a accompagné son entreprise jusqu'ici est, du reste, une garantie de plus grands succès encore dans l'avenir et nous souhaitons à cet établissement ne devienne bientôt comme dans tous les Etats-Unis. Nous en sommes avancés M. Escobal en spécialité de cigares est infaillible car elle sera due toute entière à son extrême habileté.

On a reproché à l'EAU DE SUEZ de n'être pas aussi parfumée que les autres eaux dentifrices, mais ici il ne s'agit pas de flatter l'odorat, il s'agit de conserver à jamais les dents de ses malades blanches et brillantes et de les empêcher de se gâter.

La Cloche-quinine guérit le frisson et la fièvre

Le centenaire de Yorktown. —On sait que le Cercle Français de l'Harmonie a eu la bonne pensée d'inviter aux Français de New York un droit très légitime d'initiative dans l'organisation du centenaire de Yorktown, en désignant de ses membres à la cérémonie improvisée qui a eu lieu, en octobre dernier, sur le théâtre même de cette mémorable bataille. On se rappelle que M. Léon Chotteau, avant son départ pour la France, était invité, par une "résolution" du Cercle de l'Harmonie, à entretenir les autorités françaises de la satisfaction qu'éprouveraient nos compatriotes résidant en Amérique de voir la République française dignement représentée à cette célébration.

Une dépêche du câble annonce en ces termes que M. Chotteau s'est acquitté de son mandat auprès du président Grévy :

Paris, 12 mai.

M. Fr. Kinzler, président du Cercle Français de l'Harmonie, New-York.

Les réjouissances du Cercle de l'Harmonie relatives à la participation de la France au centenaire de Yorktown ont été remises aujourd'hui au président Jules Grévy qui a promis son concours cordial, naturellement subordonné à la réception d'une invitation.

LÉON CHOTTEAU.

M. Grévy promet son concours cordial, subordonné naturellement à la réception d'une invitation officielle. Nous savons de bonne source que cette invitation sera transmise à Paris aussitôt que le bill relatif à la célébration de Yorktown aura été voté par le congrès; ce bill a déjà été sanctionné voté par la chambre des représentants.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

L'amnistie.—Les rapatriées de la *Creuse*.—On nous écrit de Paris que les députés de l'extrême gauche dont on trouvera plus loin les noms ont adressé la pétition suivante à M. le Président de la République :

"La "Creuse" a ramené de la Nouvelle-Calédonie 240 condamnés pour faits insurrectionnels commis en 1871.

"Au moment de leur embarquement, 120 étaient graciés; le reste des 120 autres avait été commué en celle du bannissement.

"Cependant, en débarquant à Brest le 5 avril, remise complète de cette peine fut faite à cinquante cinq d'entre eux; puis, à ceux qui restaient exclus de bénéfice de cette mesure, l'administration accorda, sur la demande de leur famille et des députés, des sauf-conduits en permis de séjour généralement valables pour un mois.

"A la rigueur, ces permis doivent expirer le 2 mai prochain, et bien des cœurs se serrent à l'approche de cette date.

"C'est que la famille s'est reconstituée pour ceux qui ont eu le bonheur d'en retrouver une; c'est aussi que tous ont entrevu la possibilité, s'ils pouvaient rester à Paris, de reprendre leurs anciennes habitudes de travail; enfin, grâce au sentiment de confraternité si grand chez le peuple de Paris, une place a tout de suite été faite, dans l'atelier ou le chantier, à chaque rapatrié.

"Enfin, on ne peut, monsieur le Président de la République, échapper à l'émotion en songeant que ces soixante-cinq malheureux, après avoir gémi sur les toits les joies du foyer ou de l'amitié, se trouvées au bout de neuf années, devront sous peu partir de France et, sans ressources, aller affronter les misères de l'exil.

"Non, la République ne pourrait couvrir une pareille mesure, et nous, qui poursuivons le grand acte de l'apaisement et de l'oubli, nous en repoussons l'idée. D'autant plus que si on examine comment le hasard ou de simples appréciations personnelles ont présidé à la répartition des grâces, on se demande pourquoi la peine du bannissement serait maintenue envers 65, tandis qu'elle a disparu pour 55 à leur débarquement à Brest.

"Depuis près d'une année, plus de 2500 amnistiés sont rentrés dans le département de la Seine, qui l'ordre, la tranquillité n'ont pas souffert par aucun point.

"C'est par toutes ces considérations que nous avons l'honneur, monsieur le Président de la république, de faire appel à vos sentiments généreux et de haute équité pour obtenir la grâce complète de ces 65 bannis.

"Veuillez agréer, monsieur le Président de la République, l'hommage de nos respectueux sentiments.

"Benjamin Raspail, Baudet, Laisant, Talandier, de Douville-Maillefeu, Maunoir, Dreyfus, Boss, Rathier, Favand Chavannes, Louis Blanc, Madié Beaulieu, Lariguy, G. Cause, Désormeaux, Paris, Lochroy, Mathé, Lobrot, Menard-Dorian, Centagrel, Guillot [Isère] Madier de Montjau, Saint-Martin, Gent."

Excursion à Mobile.—Il y aura le 19 un grand train d'excursion pour Mobile, vous quitte la rue St Louis à Bienville à 7 heures du matin. Le prix du billet d'excursion n'excède de 25 cts l'ordinaire.

L'émigration au Congrès.—Le Congrès s'occupe en ce moment d'une question à laquelle l'immense accroissement prêté cette année par l'émigration détache un intérêt considérable. Nous ne pouvons mieux faire, pour mettre nos lecteurs au courant de cette question que de mettre sous leurs yeux les passages suivants d'un discours de M. Levi P. Morton, député de la ville de New York :

Le projet de loi dont je demande l'adoption exige qu'il soit fait mention par écrit du nom, du lieu de naissance, du dernier domicile, de l'âge et des compétences de tout émigrant arrivant aux Etats-Unis. Il exige aussi le dépôt d'un rapport détaillé indiquant tous les gens sains rencontrés, les condamnés, les fous, les idiots, les sourds et muets, les aveugles, les estropiés, les infirmes, en un mot tous les émigrants incapables de pourvoir à leur propre subsistance.

Il interdit de débarquer tout émigrant ayant dans les six mois qui précèdent son arrivée, été dans un asile d'aliénés ou dans une maison de refuge et oblige le navire qui l'a amené à le ramener. Il défend également de débarquer toute personne accusée de crime et ayant obtenu sa mise en liberté à condition de ne revenir aux Etats-Unis. Il autorise le ministère des finances à mettre en réquisition les maisons de refuge et les hôpitaux pour leur imposer l'obligation de veiller aux premiers besoins des émigrants.

Un pareille matière le Congrès a un triple devoir.

Protéger le pays contre l'introduction des gens sans ressources, des fous et des criminels; protéger l'émigrant digne d'intérêt contre la rapacité et la corruption aux attaques desquelles il est exposé; atteindre ces deux résultats sans retarder ou décourager le mouvement de l'émigration.

Le projet de loi en faveur duquel s'est prononcé M. Morton est devenu nécessaire par suite d'un arrêté de la Cour suprême des Etats-Unis de 1877, déclarant que les Législatures locales n'ont aucun pouvoir de réglementation à l'égard de l'Emigration. Nous faisons des vœux pour que ce projet soit adopté par le Congrès.

Dans le même discours M. Morton a fait passer sous les yeux de ses collègues plusieurs statistiques intéressantes; une d'entre elles a trait à l'accroissement immédiat de richesses produit par l'Emigration. Cette accroissement aurait été en cinquante ans [1821-1870] de plus de six milliards de dollars; pour l'année 1870 il aurait été de $285,000,000.

Le comte de Paris à Goritz.—Il y a quelques jours, le câble annonçait que le comte de Paris était allé à Goritz, pour rendre ses hommages au son royal parent, le comte de Chambord.

Voici ce que nous lisons dans l'*Allgemeine Zeitung* de Vienne.

"Le comte de Paris se trouve réellement à Goritz, et ce qui prouve qu'il n'y traite des "choses importantes," c'est le fait que plusieurs autres grands personnages sont arrivés les venant de Paris, et que de longues conférences ont lieu journellement. Vous pourrez discerner par ce qui suit, quelles questions s'agitent dans ces pourparlers.

"D'après un bruit très répandu ici, le comte de Chambord aurait appelé son cousin dans un pressentiment de mort.

"Le comte de Chambord a été très grièvement de la maladie de son premier chambellan, le chevalier Monti, qui vient d'être atteint de la rougeole.

"Il a fait aussitôt transporter le malade dans la maison du comte Cerosini, et s'est hâté de faire venir le comte de Paris, chez de la maison d'Orléans."

Nous trouvons dans le *Figaro*, à la fin d'un article sur la résidence de M. le comte de Paris, les lignes suivantes qui prouvent l'étroite union des deux branches bourbonnaises et qui projètent un singulier jour sur la prétendu libéralisme du comte de Paris.

"Le jour même de la naissance du prince Jacques, deux télégrammes ont été expédiés, l'un au comte de Paris, l'autre au comte de Chambord—un chargé d'exposé de la maison de France et au chef légitime de la Foi.

"Le pape a répondu par une bénédiction attendrie pour ce jeune bureau.

"Le comte de Chambord, touché jusqu'au fond de l'âme, a dit avec émotion à son entourage : "Dieu ne m'a pas donné la joie d'être père, je veux être grand-père...."

—Une phrase bien nature.

Un père de famille demande des renseignements sur un candidat à la main de sa fille :

—Et d'abord, est-ce un homme bien élevé ? demande-t-il.

—Bien élevé ?..... Oui..... par moments !

—Nous avons déjà signalé les volumes anecdotiques de M. Louis Loire.

Un nouveau vient de paraître sous le titre de : "Anecdotes parisiennes."

Recueil très varié.

Faisons-lui deux emprunts :

"Le grand compositeur Auber, déjà bien âgé, demeurait l'escalier du Grand-Opéra avec un ami de jeunesse.

"Comme les deux vieillards se soutenaient mutuellement, l'ami lui dit :

"—Eh! eh! nous nous faisons vieux.

"—Que veux-tu, répondit en souriant Auber, il faut se réjouir, puisque vieillir est le seul moyen de vivre long temps."

MEILLEUR TEMPS

La reprise des affaires et la nouvelle ère de prospérité qui paraissent être à l'horizon [illegible] intéressée pour l'état sanitaire et le changer qui résument dans tout le pays et c'est pa des remèdes vantés que l'intermédiaire des "Warner's Safe Kidney et Liver Cure." Les changements opérés par ce remède, dit le Rév. Dr Harvey, sont réellement merveilleux.

Décédée hier, à 4 heures du matin, ELMIRE DUGAS, épouse du capitaine A. Dugas, âgée de 63 ans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 10 heures A. M. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence, No 311 rue des Remparts, entre Quartier et Esplanade.

De la part de la famille.

Décédée, hier, à quatre heure après midi, à l'âge de trois mois et demi, PIERRE LEBOUDAS, fils de Charles Albert Hébé et de Marie Odélide Tissot. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 5 heures et demie P. M. Le convoi partira de la résidence No 186 rue Cisiberne, près Dumaine.

Réclamations françaises.

GURDEN H. WILCOX, avocat, Bureau, grande le juge W. W. Rendlie, 79 Dauphine, Nouvelle-Orléans, est prêt à faire valoir les réclamations de citoyens français contre les Etats-Unis, basées sur les spoliations militaires accomplies pendant la dernière guerre. Le juge Rendlie qui présente le Brésil, représentera M. Wilcox, quand celui-ci sera absent.

10 mai—16, 22.

Avis aux Contribuables.

Association des Contribuables.—Nlle Orléans, 17 mai 1880.—Une réunion des contribuables tenue le 15 du courant, a voté les résolutions suivantes qui ont été autorisées à solliciter des dons [illegible] pour pourvoir aux frais nécessaires à la défense de nos intérêts devant la Cour Suprême de l'Etat :

Jos. Jonas, L. Gardier, E. Lorquin, C. T. Dugasse, H. Labeau, Jos. Fouvant, Michel Meilleur, P. Tissot, Sr., Jean Schwiller, Victor Benit, Abeille de la Nouvelle-Orléans.

18 mai—5t Secrétaire par intérim.

Boulangerie à louer.

A louer, une boulangerie située dans le 3e district, et ayant deux rues (rue et Esplanade, faubourg de Marigny). S'adresser à A. Piot, No 261, rue Décatur, ou Cafe des Jardiniers.

18mai—6t

AVIS.—A une réunion des actionnaires de la Compagnie de Pêche de la Louisiane, tenue le 12 courant, il a été décidé que le dividende de deux pour cent précédemment fixé pour le trimestre qui finit le 30 avril jouirait payable aux actionnaires le 15 courant. Les transferts après le 17 de ce mois seront fermés jusqu'à ce dit jour.

Nouvelle-Orléans, le 14 mai 1880.

W. A. B'LLAUD, Secrétaire.

14 mai—6t

Réclamations Françaises.

Mécénanas, attention !

NOUS prévenons les ressortants désirant [illegible] les propriétaires des archives [illegible] de la commission du feu JULES AUGUSTE, FARGO pour ce qui concerne les réclamations françaises, sont priés de faire leur [illegible] pour les faire valoir [illegible] dans un délai court.

Les conditions très libér